

**Les actions de prévention et de dépistage du VIH
et des IST dans les dispositifs d'exercice
coordonné :**

**MSP (Maisons de santé pluriprofessionnelle)
CPTS (Communauté professionnelle territoriale
de santé)**

Séminaire COREVIH

13 et 14 décembre 2018

SETE

Dr Eric Schwartzenruber

Pôle des soins primaires

Direction Premier Recours

Les structures et dispositifs d'exercice coordonné

- 1. Maisons de Santé Pluri-professionnelles et Centre de Santé et les nouveaux modes de rémunération (ACI)**
- 2. Les nouveaux dispositifs de la Loi Santé**
 - Equipe de Soins Primaires (ARS)**
 - Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (ARS)**
 - Plateformes Territoriales d'Appui (ARS)**

1 - Les maisons de santé pluri-professionnelles



Déserts médicaux



Définition

- Autour d'un **projet de santé**
 - Réponse aux besoins en santé de la population du territoire (prévention, soins...)
 - Par un travail pluriprofessionnel coordonné

La MSP, c'est bien ...

- **Pour les patients**

- Accès aux soins (démographie),

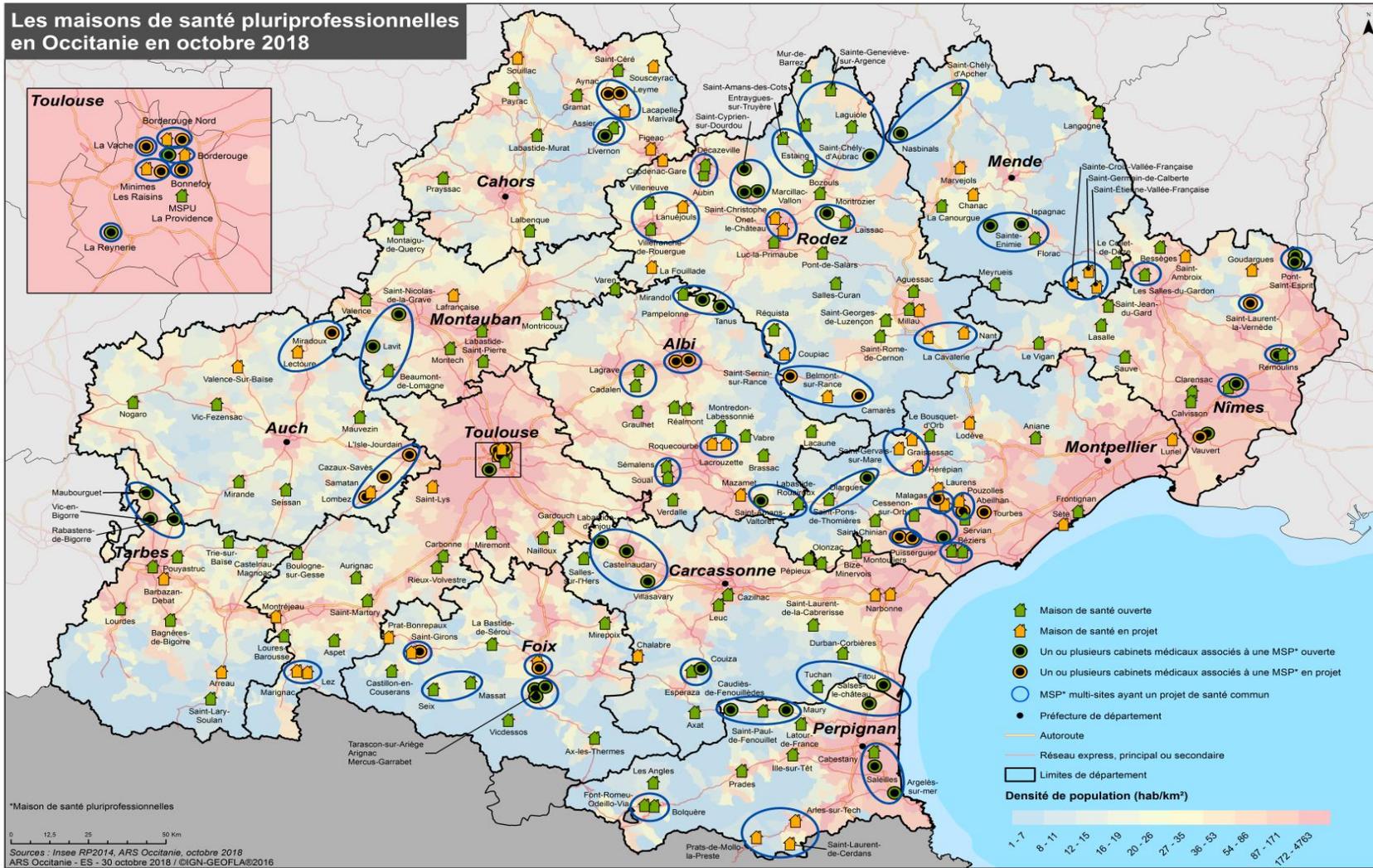
- Qualité des soins (IRDES 2014)

La MSP, c'est bien ...

- **Pour les professionnels de santé**
 - **Exercice facilité** (*situations complexes...*)
 - **Compétences reconnues** (*temps de coordination, **prévention**...*)
 - **Plus de sécurité** (*partage...*)
 - **Plus de souplesse** (*horaires, temps partiel...*)
 - **Plus de convivialité** (*finalités partagées, dynamique d'équipe, célébrations...*)
 - **Moins de contraintes administratives** (*coordonnateur, secrétariat...*)

Les Maisons de Santé Pluri professionnelles en Occitanie :

106 MSP ouvertes et labellisées, 33 labellisées en cours de déploiement

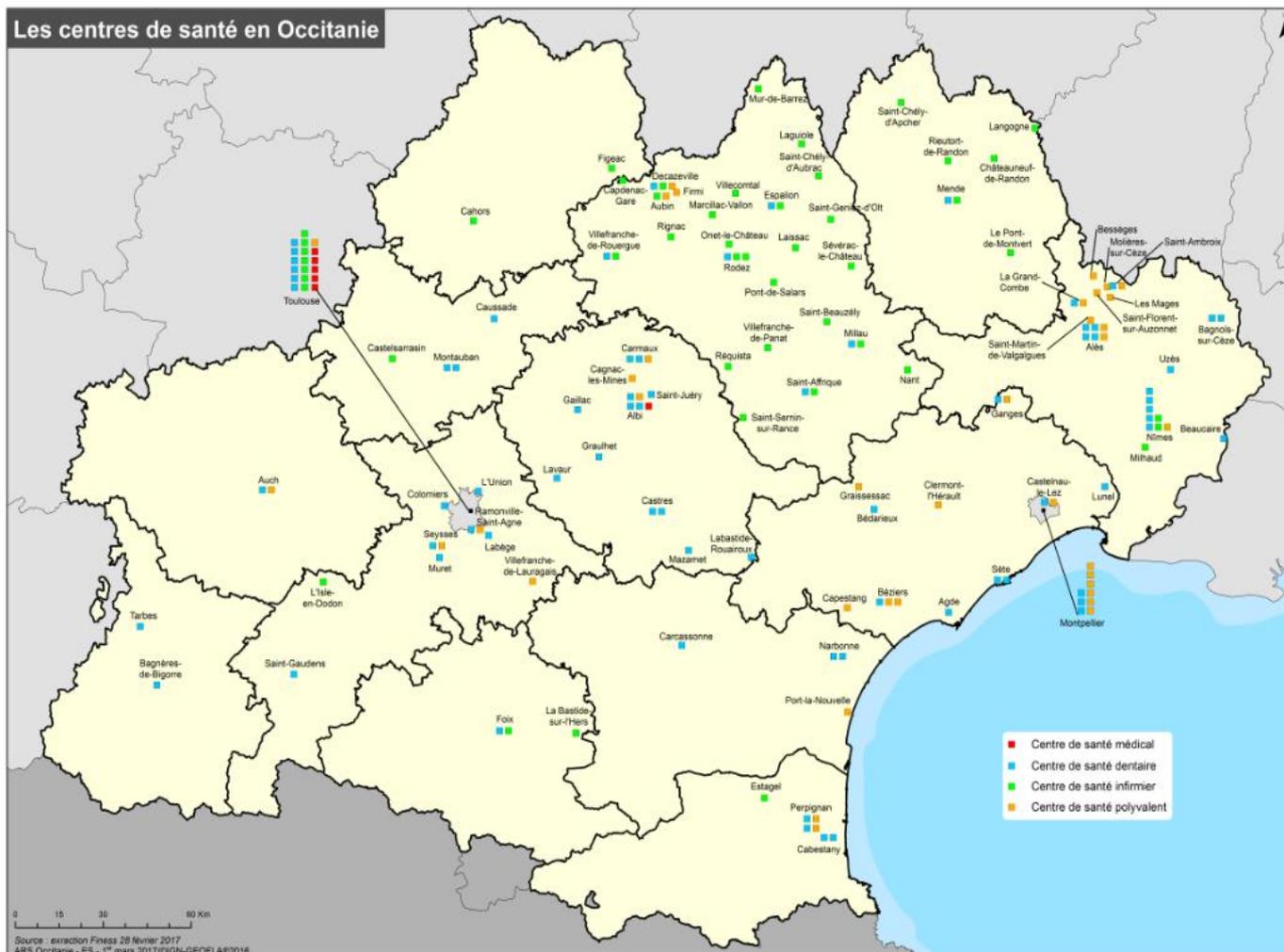




Les Centres de santé

174 Centres de Santé (CDS) dont 71% en milieu rural :

- 53 centres polyvalents (médecins, auxiliaires médicaux)
- 75 dentistes
- 46 infirmiers



Les nouveaux mode de rémunération :

un forfait coordination octroyé par l'assurance maladie (ACI)

- Une rémunération d'équipe pour favoriser la coordination des soins et l'exercice regroupé en MSP
- Statut juridique nécessaire : SISA (Société interprofessionnelle de soins ambulatoires)
- Critères socles et critères optionnels
- Au premier décembre 2018 : **88 MSP signataires de l'ACI en Occitanie**
- Rémunération annuelle: **En moyenne 65 000 € par an en Occitanie (2017)**

Les critères socles

1. Horaires d'ouverture et soins non programmés

- De larges horaires d'ouverture : 8h à 20h en semaine + samedi matin
- Accès à des soins non programmés tous les jours

2. Travail en équipe et coordination

- mise en place d'une coordination comprenant l'animation des professionnels, la coordination des parcours et dossiers patients, le suivi du système d'information, les relations avec les partenaires
- Elaboration de protocoles pluriprofessionnels
 - ✓ Pour la prise en charge et le suivi des patients avec des pathologies nécessitant l'intervention de plusieurs professionnels de santé de la MSP
- Concertation pluriprofessionnelle
 - ✓ Organisation de réunions de concertation pour les patients complexes

3. Un système d'information partagé entre tous les professionnels et labellisé ASIP

Les critères optionnels

1. Diversité de l'offre de soins (diversité médicale et paramédicale)
2. Interventions de professionnels extérieurs à la structure (spécialistes par exemple)
3. Accueil de médecins (pour les structures dans une zone où l'offre de soins est fragile)
4. **Mission de santé publique (à choisir dans une liste ou en cohérence avec les objectifs du PRS)**
5. Mise en place d'outils permettant d'évaluer la satisfaction des patients
6. Accueil de jeunes professionnels en formation
7. Coordination externe avec des professionnels de santé et établissements de santé (volet médical de synthèse)
8. Système d'information labellisé ASIP santé niveau avancé

Missions de Santé publique effectuées actuellement par les équipes de Professionnels

- Couverture vaccinale pour 40 MSP +++
- Le dépistage de la fragilité des PA pour 30 MSP
- Périnatalité pour 6 MSP
- Surpoids, obésité de l'enfant: 9 MSP
- Diabète , IC, douleur
- Certaines MSP ont dans leur projet de santé la prévention des IST : MSP Albi, St Paul de Fenouillet
- La MSP de St Jean du Gard a organisé une formation pour les PS sur les IST
- MSP :Tuchan : actions de dépistage des IST

2. Les Nouveaux dispositifs de la Loi Santé

- ESP
- CPTS
- PTA

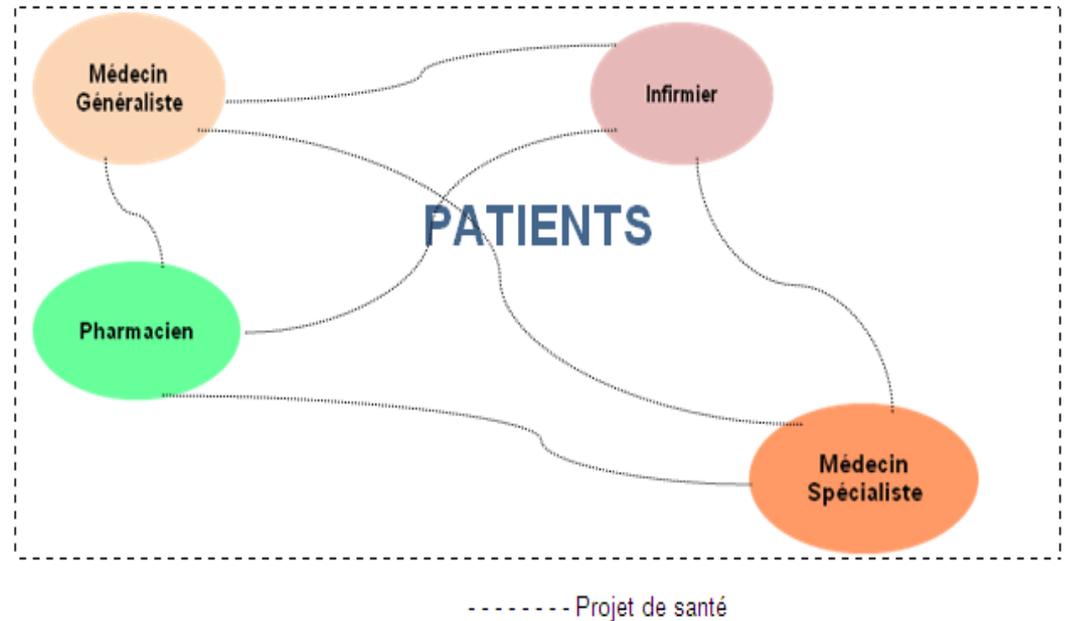
Textes :

-Décret n° 2016-919 du 4 juillet 2016 relatif aux fonctions d'appui aux professionnels pour la coordination des parcours de santé complexes

-Instruction N° DGOS/R5/2016/392 du 2 décembre 2016 relative aux équipes de soins primaires (ESP) et aux communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)

ESP

Initiative des professionnels de santé qui souhaitent se mobiliser autour d'une ou plusieurs thématiques communes bénéficiant à **leurs patients**



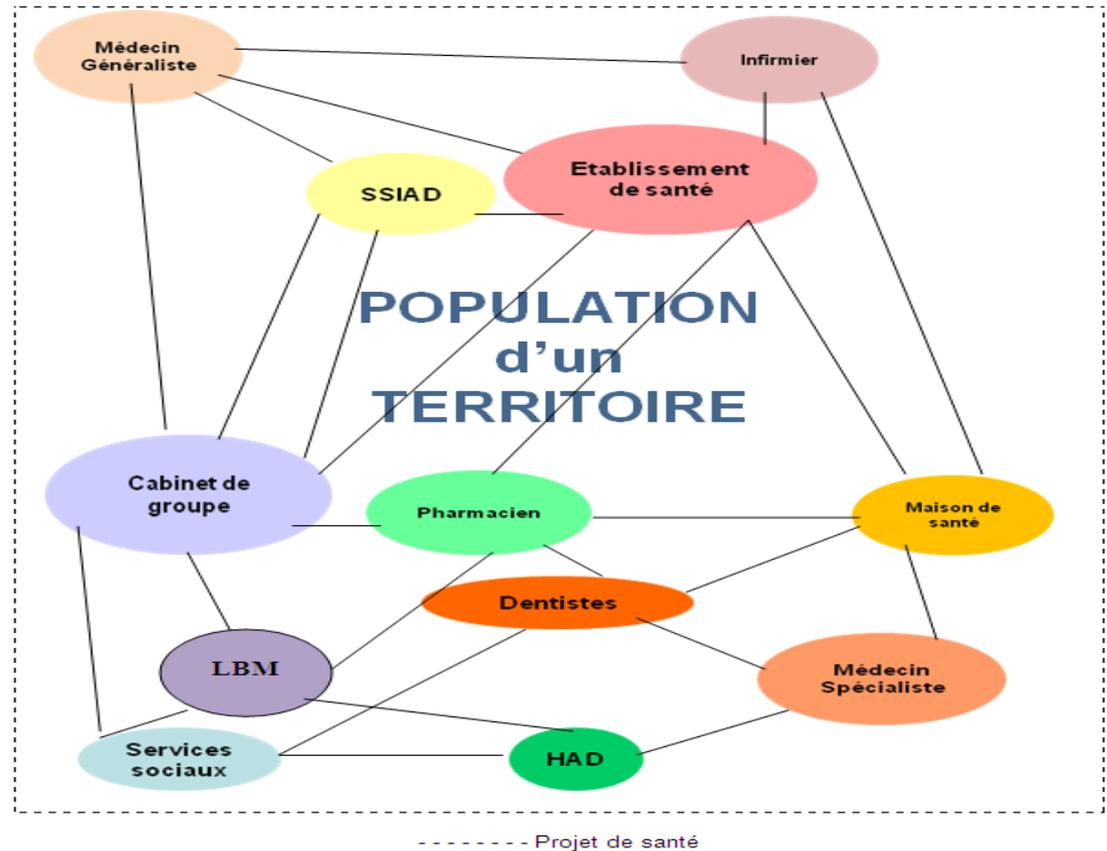
Mode d'organisation coordonné entre professionnels de santé de ville

- dont au moins 1 médecin généraliste et 1 paramédical
- regroupés ou non sur un même site
- pas de normes concernant leur statut juridique
- projet de santé commun
- dynamique évolutive dans le temps (thèmes, membres, vers un exercice plus coordonné).

CPTS

Structuration :

Acteurs de santé souhaitant se coordonner en réponse à un ou plusieurs besoins de santé émanant de la population de leur territoire



Mode d'organisation coordonnée entre acteurs de santé

- projet de santé commun
- **prise en compte de la dimension prévention**
- dynamique évolutive dans le temps
- pas de normes concernant leur statut juridique

Les communautés professionnelles territoriales de santé

A l'initiative des acteurs de santé
en particulier les professionnels de santé de ville

Une logique de projet

- Une ou plusieurs MSP ou ESP + acteurs de soins de 1^{er} ou 2^{ème} recours + acteurs médico-sociaux et sociaux volontaires, en lien avec les établissements de santé concernés
- Les CPTS identifient à partir des besoins de santé du territoire, des axes d'amélioration des parcours des patients
- Les CPTS suivent la mise en œuvre
- Le nombre et le type de professionnels est variable selon les projets et peut évoluer dans le temps

Une approche populationnelle

organiser la réponse à un ou des besoins en santé identifié pour la **population** d'un territoire

Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS)

- 7 CPTS sont soutenues depuis 2017 en Occitanie, 7 nouveaux projets à l'étude

Dép.	Intitulé	Initiative	Objectifs principaux ; exemples	Maille du territoire
30	CPTS Entre Châtaigne et Micocoule	MSP Sauve, Lasalle, Saint Jean du Gard	<ul style="list-style-type: none"> - mise en place de programmes d'ETP diabète, maladies cardiovasculaires - mise en place du programme « bougez sur ordonnance » - améliorer l'accès aux soins (notamment PH, PA) - renforcer la coordination ville-hôpital - Permanence planning familial à la MSP : travail sur la santé des femmes 	20 282 habitants (33 communes)
31	CPTS La Providence	SISA MSPU La Providence	<ul style="list-style-type: none"> - activité physique adaptée / couverture vaccinale - optimisation du parcours de santé des patients atteints de maladies chroniques - développement spécifique de la PEC des patients en situation de précarité - fluidification du parcours ville-hôpital - réflexion en cours pour formations des jeunes médecins sur dépistages et sérologies (avec les laboratoires) 	152 581 habitants (commune de Toulouse cantons 1, 4 et 5)
32	CPTS du Bas Armagnac	Pôle Santé du Bas Armagnac	<ul style="list-style-type: none"> - modélisation des parcours de soins en lien avec la précarité (obésité, maladies cardiovasculaires, etc.) - ont une sage-femme dans l'équipe qui souhaite travailler sur les parcours des femmes : éducation sexuelle 	20 154 habitants (64 communes)
11 - 66	CPTS Agly Corbières Méditerranée	Association des professionnels de santé libéraux de la Vallée de l'Agly et des territoires rattachés - Libaglyr	<ul style="list-style-type: none"> - projet de dépistage de la rétinopathie diabétique - projet de PEC des addictions en lien avec le CH de Perpignan - améliorer l'accès aux soins 	9 629 habitants
11 - 66	CPTS Agly Fenouillèdes Pyrénées		<ul style="list-style-type: none"> - améliorer la coordination ville-hôpital - accompagner les personnes en perte d'autonomie 	6 799 habitants
81	CPTS Sud-Tarn	MSP Brassac, Dourgne, Labastide-Rouairoux, Lacaune, Mazamet, Sor, Vabre	<ul style="list-style-type: none"> - amélioration de la couverture vaccinale - dépistages des complications du diabète, de la fragilité, des risques cardiaques - modélisation des parcours de soins et développement des SI - favoriser l'installation de nouveaux médecins - travailler le lien ville-hôpital 	121 392 habitants (74 communes)
66	CPTS Pays de Santé Conflent	Association Pôle Santé Conflent	<ul style="list-style-type: none"> - développer la prévention (addictions / IST / épuisement des aidants): - Élaboration plaquette sur le dépistage des IST - Protocole pluri professionnel : parcours du patient présentant le contexte suivant :rapports sexuels non protégés - mise en place de programmes d'ETP maladies chroniques - améliorer l'accès aux soins - accompagner les personnes en perte d'autonomie - développer les protocoles de coopération dont dépistage de la fragilité PA 	20 945 habitants (47 communes)

Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS)

- L'ARS accompagne, par le biais d'une convention (COM) :
 - les travaux d'ingénierie
 - la coordination du dispositif
 - les actions

Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS)

- mesure phare de Ma santé 2022
- Des missions précisées : les CPTS devraient avoir la responsabilité de
 - **la réalisation d'actions de prévention,**
 - la garantie d'accès à un médecin traitant pour tous les habitants du territoire,
 - la réponse aux soins non programmés, c'est-à-dire la possibilité d'obtenir un rendez-vous dans la journée, en cas de nécessité,
 - l'organisation de l'accès à des consultations de médecins spécialistes dans des délais appropriés,
 - la sécurisation des passages entre les soins de ville et l'hôpital, notamment pour anticiper une hospitalisation ou préparer la sortie de l'hôpital après une hospitalisation,
 - le maintien à domicile des personnes fragiles, âgées ou poly-pathologiques.
- **Objectifs :**
 - 1 000 CPTS en France pour mailler le territoire national à l'horizon 2022.

CONCLUSION : pistes de travail

- Valoriser les objectifs du PRS (éducation sexuelle, réduction de la transmission des IST) afin de les prendre en compte dans les projets de santé des MSP et des CPTS
- CeGIDD, MIT, CVP, planning ... doivent être associés dans les projets de santé des CPTS